

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [emilie-rainville-cssdhr-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/2ae29706c267d329409d19d6>

Date d'obtention : 2024-10-28 19:06:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Il faut parler rapidement la victime et celui qui fait le signalement, si ce n'est pas la même personne. Peu importe la situation, il ne faut pas regarder les photos ou les vidéos. Débuter par apporter du réconfort à la personne ayant fait le signalement ainsi qu'à la victime. Nous devons les rassurer en tant qu'adulte et en charge de la situation. Il faut lui offrir un soutien tout au long du processus et rassurer les élèves impliqués. Mais, il faut agir rapidement, pour que les images ne se passent pas rapidement. C'est urgent et très important comme situation! Il faut faire comprendre qu'ils font les bons choix et qu'en dénonçant, ils contribuent à la solution.

2. Évaluer l'incident

Il faut faire l'évaluation de la situation. Pour ce faire il faut poser des questions bienveillantes et sans aucun jugement. En étant l'adulte, il faut aussi être réconfortant et calme. Par la suite, le travail se poursuit en remplissant la grille d'évaluation. Cette grille aidera à savoir ce qui est arrivé et nous guidera pour évaluer la suite des choses.

3. Vérifier l'information

Il faut questionner la victime sans d'autre personne au tour. Récolter le plus d'informations possible. Lui démontrer qu'il est primordial de ne pas ébruiter la situation avec d'autres personnes. La raison est pour ne pas créer plus de "problème", de personne à rencontrer et de diffusion très rapide. Mais, en contrepartie, il est important, également, de savoir s'il y a d'autres personnes qui sont déjà au courant ou qu'il y a d'autres personnes qui sont impliqués. Si c'est le cas, nous devons questionner les témoins et ou ceux qui sont au courant. Tout en remplissant et suivant la grille d'évaluation.

Par la suite, avec les informations de la victime, nous devrions évaluer si les intentions étaient malveillantes ou criminelles. Si c'est le cas, nous ne complétons pas la grille d'évaluation avec la personne qui a commis les actes et nous contactons le service de police. Finalement, si nous crotons qu'il y a des photos ou du contenu pornographique, nous ne regardons PAS et nous confisquons son cellulaire ou toute autres pièces à convictions qui contiennent ce type de pornographie.

4. Parler au suspect

Tout en gardant l'identité de la ou les victimes confidentielles, je lui demande sa version des faits. Nous allons plus être en mesure de savoir c'est quel genre d'intention que l'élève a eu. Nous allons être plus en mesure de voir si c'est une intention impulsive ou une intention malveillante.

Cependant, avant l'étape 4, il faut se questionner à savoir si c'est un acte impulsif ou malveillant.

Si l'acte est impulsif :

Déramatiser la situation avec la victime. Elle ne doit pas culpabiliser. Lui montrer qu'elle est bien entourée par ses amies et sa famille, qu'elle et qu'ils ont déjà fait des erreurs et que les erreurs ne nous définissent pas. Mais, vous nous devons sortir un peu de la grille et s'assurer que l'élève n'est pas à risque et qu'elle a des outils pour surmonter cet obstacle.

ACTE IMPULSIF: 1. Rencontrer rapidement, mais séparément la victime et la personne qui a signalé. 2. Remplir la grille pour savoir la nature, les intentions, l'étendue, etc. 3. Vérifier avec le code de vie de notre école. 4. Examiner à l'aide de la grille, le Code criminel. Si nous avons un doute que la situation implique une utilisation, une diffusion ou une procession de pornographie, nous confisquons TOUS les appareils électroniques que nous avons à disposition. Le but est d'arrêter la diffusion, rapidement. 5. Nous demandons à ou aux élèves d'éteindre les appareils, et placer les appareils dans des sacs scellés avec le ou les élèves. 6. Contacter rapidement avec le service de police. 7. SI C'EST UN ACTE

MALVEILLANT : Si nous avons un doute qu'il y a des intentions malveillantes derrière ça, il ne faut pas attendre de le dire aux policiers, puisqu'ils doivent agir rapidement. 8. La police prendre en charge les suites de l'intervention. 9. Nous devons rapidement contacter les parents de la victime, mais aussi de ceux qui sont impliqués et de l'investigateur. 10. Faire un signalement à la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les trois mises en situation présentées sont toutes uniques et nous préparons aux complexités de la vraie vie. En réalité, il n'existera jamais deux situations parfaitement identiques et c'est pourquoi il est essentiel de se référer à la trousse et aux grilles pour intervenir de manière appropriée et efficace. Il est également crucial de bâtir un lien de confiance avec les victimes et les dénonciateurs. J'ajouterais même qu'il est important d'accompagner l'investigateur à ce qu'il comprenne les enjeux de ses actions, tout en n'étant pas dramatique, mais bienveillant. Le but est qu'il ne recommence plus jamais. Notre rôle est de rassurer les victimes et les dénonciateurs, de les écouter sans jugement et de leur montrer qu'en signalant, ils ont pris la bonne décision. Avec notre soutien, nous pourrions ensemble limiter le partage d'informations sensibles et réduire les dégâts.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, l'étape qui me semble la plus délicate dans l'application de la méthode Sexto est celle de la confiscation des appareils électroniques. J'ai des réserves quant à la manière dont les élèves impliqués accepteront de remettre leurs téléphones, par exemple. Je m'interroge également sur la réaction de ceux qui ont reçu les photos ou vidéos sans le vouloir – seront-ils réceptifs à la confiscation de leurs appareils ?

De manière plus concrète, je me demande si cette mesure pourrait provoquer des répercussions du côté des parents, ce qui pourrait engendrer un surplus de travail, non seulement pour les intervenants, mais aussi pour la direction. J'ai aussi des craintes que cette procédure de confiscation dissuade certains élèves de dénoncer, par peur de perdre temporairement leur téléphone. En somme, j'appréhende que certains se concentrent davantage sur la perte de leur appareil, plutôt que sur l'importance de faire respecter la loi et de protéger l'identité de la victime.